

PROJET D'ETABLISSEMENT

« LES FRIPOUNNETS »

Crèche Parentale

Le Projet d'Etablissement définit conformément aux textes en vigueur le projet éducatif et le projet social de la crèche « Les Fripounnets ».

Le Projet Pédagogique reprend de façon concrète comment la crèche s'organise pour y parvenir au quotidien.

Le Règlement Intérieur constitue la traduction des orientations définies plus particulièrement dans le projet social dans l'organisation et le fonctionnement du lieu d'accueil. Il fixe principalement les règles en matière d'hygiène, de sécurité et de discipline de la structure.

(Source : Accueil de la petite enfance - Guide Pratique - Ministère de la Santé et des Solidarités)

I. Projet Educatif

1. Accueil

→ *Dispositions générales :*

La crèche « Les Fripounnets » est une structure pouvant accueillir actuellement 12 enfants. Elle est ouverte tous les jours de 8h à 18h30 à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés, d'une semaine entre Noël et le jour de l'an et de 3 semaines consécutives en été.

La crèche reçoit les enfants des parents adhérents à l'association, en priorité pour un accueil régulier et pour une amplitude journalière définie par contrat.

Un accueil ponctuel n'est ouvert que dans la limite des possibilités de places restantes, pour une durée limitée et après accord du Conseil d'Administration.

→ *Dispositions particulières pour l'accueil d'enfant porteur d'un handicap ou atteint d'une maladie chronique :*

Des places aménagées pour permettre l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap ou atteint d'une maladie chronique sont à l'étude. Le conseil d'administration étudiera les dossiers au cas par cas en fonction des possibilités offertes par la crèche.

2. Eveil et développement de l'enfant

La crèche « Les Fripounnets » est une association loi 1901 créée par un groupe de parents en 1988.

Notre projet est basé sur des valeurs fondamentales telles que le respect, l'ouverture et la confiance.

L'objectif est d'accueillir les enfants dans un endroit convivial et chaleureux, lieu passerelle entre le milieu familial et le monde extérieur.

La crèche constitue un univers différent pour l'enfant mais aussi pour les parents. Elle propose aux jeunes enfants des activités adaptées à leur développement psychomoteur, à leurs goûts, et les amènent progressivement à l'autonomie.

Premier lieu d'apprentissage de la collectivité, la crèche est un passage privilégié vers l'école maternelle. Les enfants vont donc pouvoir s'exercer au dessin, à la peinture, au chant, à la musique, au collage, au découpage, ainsi qu'à la cuisine et à des parcours de motricité...mais surtout ils vont apprendre à partager leur temps avec d'autres. Les professionnelles travaillent également toute l'année sur l'apprentissage des couleurs, sur les différentes parties du corps.

Il n'est pas établi de planning d'activités, c'est l'équipe professionnelle qui décide donc au jour le jour, en fonction du nombre d'enfants et du nombre d'adultes présents, et après avoir sondé les enfants sur leur « humeur » de la journée. En général, les enfants sont divisés en 3 groupes, pour les activités dirigées, en fonction de leur âge et de leur motivation.

L'acquisition de l'autonomie est un des principaux buts recherchés par la crèche et cela passe aussi par l'implication des enfants au moment du repas où ils apprennent à se placer à table, à attendre leur tour, à se tenir bien assis, à se servir seul des couverts et à se laver les mains avant et après avoir mangé, à se brosser les dents...

Apprendre aussi à l'enfant à participer au rangement des jouets, aux règles élémentaires de politesse : savoir demander quand on veut quelque chose, savoir remercier quand on donne quelque chose.

L'apprentissage de la propreté se fait également progressivement sur l'année pour les enfants scolarisés aux prochaines rentrées, d'abord à l'initiative des parents, initiative relayée par le personnel de la crèche.

3. Une place particulière pour les familles : implication forte et accompagnement dans la parentalité

→ *une demi-journée de permanence par semaine*

Le parent demeure le premier responsable de l'enfant et l'on s'efforce de maintenir un lien de confiance mutuelle.

La crèche « Les Fripounnets » est une structure parentale, c'est un mode de garde assuré à la fois par les parents à tour de rôle, par des salariés spécialisés et des salariés en formation (CUI). Chaque parent doit réaliser une permanence d'une demi-journée (matin ou après-midi) à la crèche de façon hebdomadaire.

→ *une assistance et une voix lors des réunions bimensuelles*

Les parents sont membres de l'association à part entière, ils doivent s'acquitter d'une cotisation et leur présence aux Assemblées Générales est obligatoire. Les parents sont consultés régulièrement et les décisions importantes pour le bon fonctionnement de la structure sont votées. Ils assistent chaque mois à une réunion pédagogique et à une réunion de fonctionnement.

→ *des tâches de fonctionnement*

Il est également demandé aux parents de s'impliquer activement dans la vie de la crèche en participant aux différentes tâches (bricolage, couture, jardinage...). Chaque parent s'engageant dans une tâche de fonctionnement (ménage, course, tâche administrative notamment.)

Le parent est également tenu de faire les courses de la crèche une fois par mois, de participer au rangement et au nettoyage, de remplacer les salariés en cas de maladie.

→ *Quatre parents occupent les postes du Bureau de l'Association*

L'organisation est régie par le Bureau, composé par les parents : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Trésorier. Ces personnes sont élues par les familles.

4. Des professionnels

L'équipe professionnelle est actuellement composée de 6 salariés :

- 1 responsable technique,
- 1 éducatrice de jeunes enfants,
- 4 à 5 aides auxiliaires en Contrat Unique d'Insertion (CUI),

Les fiches de postes pour chacune de ces fonctions sont disponibles en annexes du Projet Pédagogique.

II. Projet social

1. Une structure de garde originale

La crèche des Fripounnets occupe une place originale dans les possibilités offertes dans la ville de Sceaux pour les moins de quatre ans.

En effet, la ville de Sceaux dispose d'une offre en structure de garde variée :

- environ trois cents enfants sont accueillis chaque semaine dans les équipements de la petite enfance présents sur la commune (crèche collective municipales, crèche départementale, mini crèche, halte-garderie, crèche parentale). Ce nombre de place reste insuffisant et la mairie de Sceaux, dans le cadre de son Contrat Enfance, s'efforce de créer de nouvelles places pour les petits Scéens.
- Une soixantaine d'enfants sont gardés par des assistantes maternelles libérales.

Ces différentes structures ne sont pas suffisantes pour satisfaire les besoins des familles.

La crèche des Fripounnets offre aux parents la possibilité de s'impliquer dans le mode de garde de leur enfant. Elle permet de créer une communauté de parents ayant entre eux des liens solidaires. Ainsi, c'est une structure intermédiaire entre un mode de garde familiale et un mode de garde collectif. Cette structure permet une communication entre les parents sur l'éducation des enfants. Les réunions pédagogiques permettent de faire régulièrement le point sur l'évolution des enfants.

2. Un soutien fort de la part des organismes de la petite enfance.

La crèche des Fripounnets entretient des liens avec les différents organismes spécialisés dans la petite enfance.

La Caisse d'Allocation Familiale des Hauts-de-Seine subventionne la crèche pour son fonctionnement régulier et pour ses projets de rénovations ou d'extension ponctuels.

La Mairie de Sceaux, dans le cadre du contrat Enfance, subventionne la crèche. Elle prête également gracieusement ses salles lors des fêtes de la crèche.

Le Département des Hauts-de-Seine subventionne la crèche.

L'ACEPP (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels) envoie régulièrement une documentation pour la formation des professionnels et aide à la mise en place de stage.

Ces subventions permettent à la crèche de fonctionner et d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Elles s'inscrivent dans le projet ambitieux de notre commune et de notre département pour assurer une garde de qualité aux plus petits de ses habitants.